

Avis de constitution

SOCIETE « DIOM TRANSPORT EXPRESSE » en abrégé « DTE »

Siège ABIDJAN - YOPOUGON - SABLE - IMM.

DIOMANDE , Lot 2436, Ilot 247

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 29/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIOM TRANSPORT EXPRESSE »

en abrégé « DTE »

Objet : Transport,

Transfert de plis et de colis ,

Tout autre service lie au domaine de transport ,

Divers .

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN - YOPOUGON - SABLE - IMM.
DIOMANDE , Lot 2436, Ilot 247

Dirigeant(s) M DIOMANDE ADAMAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13449 du 13/12/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°88088/GTCA/RC/2023 du 13/12/2023

